

CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES EN SÉANCE DU 28 MARS 2024

Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal :

Prend connaissance de l'étude urbanistique réalisée par le CAUE pour le secteur de Mornex / Bas-Mornex.

- 1- PREND ACTE de l'ajournement de l'approbation du Compte Administratif 2023 ;
- 2- PREND ACTE de l'ajournement de l'approbation du Compte de Gestion 2023 ;
- 3- APPROUVE la Décision Modificative n°1 - ajustements budgétaires relatifs aux subventions aux associations.
- 4- DÉCIDE de l'attribution des subventions aux associations ;
- 5- DÉCIDE l'exonération des frais de dossier d'inscription aux ateliers culturels « Les Petites Impatiences » ;
- 6- FIXE le tarif horaire de mise à disposition d'un agent communal auprès d'une instance extérieure à 25 € de l'heure ;
- 7- SOLLICITE une subvention auprès de la Région pour l'aménagement de la route des Bornes à Esserts-Salève ;
- 8- VALIDE des actions en forêt communale proposées par l'ONF pour 2024 ;
- 9- DÉCIDE de renouveler la convention avec l'association « Les Amis des Sentiers » et AUTORISE M. le Maire à la signer ;
- 10- Point complémentaire n°1 : DÉCIDE de créer un poste d'adjoint administratif territorial et un poste de rédacteur territorial en vue du recrutement d'un comptable. Seul l'un de ces deux postes sera pourvu, l'autre sera supprimé.

Fait à Monnetier-Mornex le 29 mars 2024

Le Maire,

Ludovic WISZNIEWSKI

